

Ecole Intercommunale De Musique de la Baie du Cotentin

PHOTO

(à coller ou à envoyer par mail, pour dossier interne à l'école)

« INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES POUR 2020-2021* »

*Début des cours lundi 14 septembre 2020 – fin des cours samedi 19 juin 2021

NOM de l'élève :		Prénom :					
Né(e) le : à :		Age à la rentrée :					
Adresse postale de la résidence PRINCIPALE de l'élève :							
Adresse mail :	Tel fixe :	Tel portable :					
Adresse postale n° 2 éventuelle (2ème responsable lég	al) :						
Adresse mail :	Tel fixe :	Tel portable :					
Nom, prénom et adresse de la person	nne chargée du règlement de l	a cotisation :					
-Batterie -Trompette -Clarinette -Saxophone -Guitare d'accompagnement acoustique -Guitare folk-électrique-basse -Flûte traversière -Bao Pao -Préparation au bac -Formation musicale (solfège) -Violon	¬Trompette						
☐ -Formation musicale ☐ -Chant individuel enfant ou adulte ☐ -Chant choral enfants ☐ -Eveil musical (3-6 ans)	mercredi après-midi (jeudi-vendredi mercredi (et en soirée sur d'autres jo mercredi (et en soirée sur d'autres jo mercredi	urs suivant l'analyse des demandes)					
CHOIX DES ACTIVITES sur le site de la -Batterie -Trompette -Guitare acoustique-folk-électrique-basse -Piano -Chant individuel enfant ou adulte -Chant choral enfants et / ou adultes -Eveil musical (3-6 ans)	PICAUVILLE (à cocher et entourer): mercredi lundi-mercredi (créneaux ouverts sel samedi après-midi mercredi samedi matin samedi matin samedi matin	on le nombre de demandes)					

Les souhaits d'inscription **pour les nouveaux élèves** se déroulent uniquement entre le 24 août et le 7 septembre 2020.

Durant cette période, il est impératif de déposer cette fiche d'inscription complétée au secrétariat de l'école, situé à la communauté de communes à Carentan. Les créneaux horaires des cours seront planifiés par les professeurs entre le 1^{er} et le 9 septembre 2020, en aucun cas auprès du secrétariat de l'école.

Les demandes d'inscription transmises après le 7 septembre seront ajoutées sur une liste d'attente pour vous recontacter si une place se libère au cours de l'année.

FICHE « NOUVEAUX ELEVES »

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE (à cocher)						
☐ j'autorise ☐ je n'autorise pas ☐ l'école de musique à réaliser des supports visuels (photos, vidéos, enregistrements visuels) avec « mon image* », « l'image de mon enfant* » (* rayer la mention inutile), à des fins de promotion ou d'information des activités de l'école.						
FICHE SANITAIRE						
N° de Sécurité Sociale de l'élève :						
Nom et téléphone du médecin traitant :						
Personne à contacter en cas d'urgence :tel :						
Décharge médicale 2020-2021 :						
✓ En cas d'urgence et d'impossibilité (à cocher), ☐ j'autorise ☐ je n'autorise pas l'école de musique à prendre toutes les mesures d'urgence qui s'imposent, y compris l'hospitalisation, si nécessaire						
✓ Allergie, traitements médicaux, régimes alimentaires spécifiques, lunettes, lentilles, prothèses:						
✓ Préciser le protocole (remettre obligatoirement l'ordonnance au professeur lors du premier cours) :						
AUTORISATION DE SORTIE DE COURS (POUR LES ELEVES MINEURS)						
J'autorise mon enfant (à cocher)						
□ à quitter seul(e) l'école de musique à la fin de l'activité						
□ à quitter l'école de musique accompagnée (e) de la personne suivante (autre que les parents) :						
☑ Je reconnais, et des conditions tarifaires relatives à la scolarisation à l'école de musique, je m'engage à en régler la cotisation						
☑ Je m'engage à prévenir la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin de toute modification intervenant dans ce formulaire,						
☑ Je m'engage à avertir le professeur de musique dans les meilleurs délais en cas d'absence aux cours						
Fait le ://2020						
Nom et signature de l'élève (ou du responsable légal) : (Précédés de la mention « lu et approuvé » validant toutes les données de ce formulaire)						

		TARIFS				
		Elèves résidant sur la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin		Elèves résidant hors de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin		
		Enfant -18ans	Adulte	Enfant -18ans	Adulte	
Cours instrument ou chant individuel	cours individuel	120 €	240 €	320 €	400 €	
Formation musicale (FM = solfège)	cours collectif	80 €	100 €	160 €	200 €	
Formation musicale + cours instrument ou chant individuel		180 €	320 €	440 €	560 €	
Apprentissage du chant choral	cours collectif	50 €		100 €		
Chant choral + solfège <u>ou</u> cours instrument		100 €	120 €	200 €	240 €	
Chant choral + solfège + cours instrument		200 €	360 €	480 €	600 €	
Eveil musical	cours collectif	45 €	/	120 €	/	
Apprentissage du Bao Pao (4 pers maxi par cours d'1h)	cours collectif	100 €	120 €	200 €	240 €	
Forfait préparation BAC	cours individuel	25 €		25 €		
Location d'un instrument (flûte, clarinette, saxo, trompette)		90 €		180 €		
Participation à une pratique instrumentale collective seule (ensemble instruments)		30 €		30 €		

A lire attentivement :

- Règlement de la cotisation intégralement « à réception de facture » en octobre 2020, par les moyens suivants :
 - chèque à l'ordre du Trésor Public, espèces auprès du régisseur de la communauté de communes, ANCV chèques-vacances (<u>sous réserve</u> de la signature de la convention de l'école de musique avec l'ANCV), SPOT50 (11-15 ans) et Atouts Normandie (15-25 ans),
 Possibilité d'encaissement échelonné en <u>2 fois sur octobre et novembre 2020</u>, ou en <u>3 fois sur octobre, novembre et décembre 2020</u>.
- Réductions accordées :
 - 25% sur le tarif le moins élevé à compter du 2^{ème} élève inscrit de la même famille (fratrie/conjoint),
 - 25% sur le tarif de la formation instrumentale pour un deuxième instrument (même élève).